

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombres de membres en exercice au jour de la séance	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
11	11	11

L'an deux mil vingt-six, le dix juin à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le trois juin 2026 s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence du Maire, Serge ARLOT
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Serge ARLOT, Monique FIAT, Bertrand COTTAZ, Claire DHENIN, Arnaud FIAT, Nadine SALVI, Enora SUREL, Christophe RUET, Candie TRIER, Gilles GUINARD, Mael MURRAY

Absents excusés :

Procurations :

Votants : 11

Gilles GUINARD a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2026-10-06/31 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un correctif sur le budget primitif 2026.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la décision modificative n°1 telle que définie dans le tableau ci-après.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21318-1063 : Bergerie de la Jasse	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21611-1041 : Eglise Omon Village	22 576.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21611-1042 : Chapelle de la Pallud	0.00 €	12 576.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	22 576.00 €	22 576.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	22 576.00 €	22 576.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		22 576.00 €		0.00 €

Où cet exposé,

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 modifiant les comptes du budget primitif 2026 telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le secrétaire de séance,
Gilles GUINARD**



**Le Maire,
Serge ARLOT**

